

Question présentée par le député :

M. Patrick Lussi

Date de dépôt : 4 décembre 2015

Question écrite urgente

Nouvelles menaces : les patrouilles de police sont-elles correctement équipées ?

Les menaces contre la sécurité de la population ont radicalement augmenté ces dernières années. Que ce soit le braquage du bureau de change Migros à l'explosif et arme lourde en novembre 2010 (Thonex, GE) avec remake en novembre 2013, l'évasion guerrière des Pink Panthers en 2013 (Bois-Mermet, VD), les attentats qui ont touché la ville de Toulouse en 2012 (affaire Merah) ou Paris en janvier et novembre 2015 (Charlie Hebdo, Hyper Casher, Bataclan,...) ou les fusillades de Copenhague en février 2015 (conférence « Art, blasphème et liberté d'expression » et Grande Synagogue de Copenhague), nous assistons à un changement de paradigme avec des individus d'une extrême violence, lourdement armés utilisant du matériel de guerre. Or, d'après le rapport de situation 2015 du Service de renseignement de la Confédération (SRC), la Suisse est également très exposée à ces menaces.

Selon nos informations, la doctrine d'engagement de la police dicte pourtant que c'est à la première patrouille sur place d'intervenir. Or, hormis les groupes spéciaux, les fonctionnaires de police ne disposeraient à notre connaissance que d'armes en calibre 9mm et de gilets pare-balles de classe IIIA (n'offrant qu'une protection contre les munitions d'armes de poing).

Pourtant, le calibre 9mm utilisé par la police est sans effet sur les gilets pare-balles en vente libre sur internet et notoirement utilisés par ces criminels et terroristes. Pire, les gilets de classe IIIA censés protéger nos policiers sont eux vulnérables et inefficaces face aux fusils de type Kalachnikov utilisés par ces individus, mettant en danger tant les fonctionnaires que la population.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quel équipement de riposte (armement) et défensif (protections balistiques) équipe les patrouilles ?*
- 2) *D'après le Conseil d'Etat, cet équipement est-il adapté aux nouvelles menaces ?*
- 3) *En cas de réponse négative à la question 2, quelles mesures entend prendre le Conseil d'Etat pour y remédier ?*